



**Communiqué de presse**

**L’employabilité et les collaborateurs plus âgés au centre des négociations CCT du secteur bancaire**

*Zurich/Bâle, 6.6.2019.* **Dans le cadre des négociations sur leur convention collective de travail, les partenaires sociaux du secteur bancaire se sont mis d’accord sur différentes modifications à apporter à la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). Celles-ci concernent en premier lieu le maintien et l’encouragement de l’employabilité du personnel bancaire et la protection des collaborateurs plus âgés.**

Afin de faire face aux exigences toujours plus complexes du marché de l’emploi, tous les acteurs du secteur bancaire doivent savoir quelles compétences fondamentales feront, au futur, la différence. Donner cette conscience aux collaborateurs et les aider à traverser la transition technologique, économique et démographique tout en les assistant dans leur formation continue est au cœur des préoccupations des employeurs et des employés, et également des partenaires sociaux.

L’Association suisse des employés de banque, la Société des employés de commerce et Employeurs Banques ont par conséquent inscrit l’employabilité du personnel bancaire au cœur des négociations CCT de cette année. Et ceci pour l’ensemble du secteur. Désormais, la CPB stipule que les banques proposent des entretiens de développement professionnel réguliers à leurs collaborateurs. Ces entretiens servent à faire le point sur l’employabilité et à déterminer les mesures qui s’imposent en termes de développement des compétences et de formation continue.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux du secteur bancaire lanceront à l’automne 2019 une campagne commune axée sur la sensibilisation et l’incitation de tous les acteurs du secteur bancaire à se pencher sur leur employabilité de base. La campagne comprend une auto-évaluation librement accessible et 100% anonyme qui s’appuie sur des compétences élémentaires et de base définies.

Les négociations ont également abouti à l’introduction d’une Commission permanente des partenaires sociaux traitant de l’employabilité et des collaborateurs plus âgés. Elle aura pour mission d’observer la situation dans le secteur bancaire et, au besoin, de proposer les mesures adéquates.

La CPB souligne en outre l’importance des collaborateurs plus âgés, qui sont de réelles mines d’expérience et de connaissance, et concrétise l’obligation de diligence accrue des banques à leur égard. Les banques soumises à la CPB offrent ainsi aux collaborateurs plus âgés et aux collaborateurs de longue date la possibilité de discuter de nouvelles possibilités d’emploi dans le cadre des entretiens de développement professionnel et d’évaluer les alternatives en cas de résiliation de leur contrat. En cas de licenciement, les collaborateurs seront pré-informés à temps, et entendus au préalable.

Les thématiques abordées lors de ces négociations confortent les partenaires sociaux dans leur volonté de renforcer l’employabilité des collaborateurs. Il s’agit là d’une responsabilité commune aux employeurs et aux employés et qui tient compte des spécificités des divers établissements du secteur bancaire. Outre les entreprises et les partenaires sociaux, la politique et les autorités publiques sont également appelés, dans leurs domaines de compétences respectifs, à prendre des mesures efficaces. Les partenaires sociaux du secteur bancaire saluent ainsi la série de mesures présentée par le Conseil fédéral à la mi-mai et qui vise précisément à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène, notamment en ce qui concerne l’employabilité et les collaborateurs plus âgés.

**Pour de plus amples informations:**

* + - * Denise Chervet, directrice de l’Association suisse des employés de banque,

E-mail: denise.chervet@sbpv.ch, Tél.: +41 79 40 892 40

Emily Unser, Relations Presse et Relations Publiques de la Société des employés de commerce,

E-mail: emily.unser@kfmv.ch, Tél.: +41 44 283 45 60

* + - * Balz Stückelberger, directeur d’Employeurs Banques,

E-mail: balz.stueckelberger@arbeitgeber-banken.ch, Tél.: +41 79 628 20 28

Dans le secteur bancaire, le partenariat social est à l’honneur depuis 1920. L’Association suisse des employés de banque, la Société des employés de commerce et Employeurs Banques sont des partenaires sociaux. Ils promeuvent ensemble la «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB). 46 banques, soit un total de 60 000 collaborateurs, sont soumises à la CPB.